

Conseil de la Communauté Séance du 20 mars 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 mars 2024

Date d'affichage :

Le 14 mars 2024

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 30

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le vingt mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelynne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de Monsieur Pascal DUPRE), Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Gismonde GAUTHER-BERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA

Excusé(s) : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2024 – 03 – 06

Administration Générale

Cession à l'euro symbolique au profit de la commune de Montreuil-en-Touraine de l'immeuble cadastré ZC n°53 à Montreuil-en-Touraine

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la saisine dématérialisée du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP d'Indre-et-Loire en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'absence de réponse du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP d'Indre-et-Loire dans le délai réglementaire du mois qui lui était imparti ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2024.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise est propriétaire de l'immeuble cadastré ZC n°53, d'une superficie de 471 m² et situé chemin des Gâts sur la commune de Montreuil-en-Touraine.

Considérant que ce bien a été intégré au domaine privé de la Communauté de communes du Val d'Amboise, dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes des Deux Rives, cette dernière en ayant fait l'acquisition par acte notarié du 21 décembre 2001.

L'immeuble, objet de la présente délibération, est composé d'un bâtiment de type « grange » en bois, d'une surface utile de 32 m² selon les données fiscales, ne présentant actuellement aucun usage particulier, libre de toute occupation, sur un terrain d'une superficie cadastrale totale de 471 m².

Considérant qu'au vu de sa composition et de sa nature, ledit bien n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public, il est proposé, dans ces conditions, de le céder à la commune de Montreuil-en-Touraine à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** la cession de l'immeuble cadastré ZC n°53 situé chemin des Gâts à Montreuil-en-Touraine, au profit de la commune de Montreuil-en-Touraine, moyennant l'euro symbolique.
- **De décider** que les frais relatifs à la vente seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.